

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2015

---

MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVE À L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2687)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par

Mme Mazetier, M. Raimbourg et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 8 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit que les maires peuvent faire appel aux forces de l'ordre par l'intermédiaire des représentants de l'Etat, le préfet devant les informer de l'évolution des occupations et des décisions prises. Il méconnaît le fait que la police ne puisse pas être placée sous l'ordre des maires.